

(Séance du mardi 26 janvier 2010)

**MOT**

(10\_MOT\_098)

**Motion Eric Bonjour et consorts - Une aide sociale = une déclaration d'impôt remplie et signée. La thématique est que chaque contribuable vaudois doit remplir une déclaration d'impôt afin de permettre à l'Etat de le taxer en fonction de ses éléments de fortune et de revenu pour bénéficier de l'aide sociale**

*Développement*

Selon plusieurs sources, une partie des contribuables ne rempliraient pas leur déclaration d'impôt et seraient dès lors taxés d'office.

Alors que nous attendons pour remplir la déclaration d'impôt 2009 sur 2010, il serait opportun que le Conseil d'Etat puisse exiger l'obligation de remplir une déclaration d'impôt des demandeurs de toute aide sociale vaudoise. La signature, la caution morale du requérant, est indispensable à la bonne marche de l'octroi judiciaire de notre aide sociale et aux poursuites qui pourraient découler d'un oubli ou d'un abus.

Nous savons que nous pouvons tous être une fois ou l'autre un utilisateur de notre tissu social et que les éléments revenus et fortune évoluent avec le temps (un requérant travaille à côté, a perçu un héritage, etc.). Il appartiendrait donc à la personne responsable de remplir, ou de faire remplir sa déclaration d'impôt, et d'y apposer sa signature.

A l'heure où les dépenses liées aux aides sociales ne vont, en raison de la crise économique, qu'augmenter, il nous appartient de donner les moyens au Conseil d'Etat pour distribuer les aides financières à bon escient. Ces considérations ne mettent naturellement pas tous les bénéficiaires dans le même panier et rendent compte d'une réalité vaudoise qui permet à des personnes de bénéficier d'aides sociales sans que l'Etat puisse s'assurer, sans contrôle particulier, des ressources financières évolutives du requérant.

Par la présente, nous demandons sous forme de motion de modifier les bases légales afin que toute personne demandant une aide sociale soit au bénéfice d'une décision de taxation basée sur une déclaration d'impôt dûment complétée et signée.

Pour le surplus, nous laissons le Conseil d'Etat proposer les bases légales allant dans le sens de la motion.

*Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat.*

Puidoux-Chexbres, le 19 janvier 2010.

(Signé) *Eric Bonjour et 40 cosignataires*

**M. Eric Bonjour :** — Je rappelle la genèse de cette motion. En Commission des finances, j'ai constaté — et je ne suis pas le seul puisque 40 cosignataires ont suivi mon raisonnement — que le nombre de taxations d'office a augmenté. Je vous épargnerai les chiffres. Néanmoins, la proportion entre le nombre d'assujettis dans notre canton et le nombre de personnes qui ont, au final, une taxation d'office a augmenté ces dernières années. Dès lors, avec les 40 cosignataires, je vous engage à accepter le renvoi direct de cette motion au Conseil d'Etat. Elle demande simplement que les 15'000 à 17'000 contribuables concernés remplissent correctement et signent leur déclaration d'impôts en vue d'obtenir l'octroi éventuelle d'une prestation sociale ; prestation financière, il s'entend. Je vous remercie infiniment de soutenir cette motion.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre Zwahlen :** — Le groupe socialiste est bien sûr favorable à ce que chaque contribuable puisse remplir une déclaration d'impôts, la signer et la déposer. Je dirais que ce principe doit s'appliquer à toutes et tous. Evidemment qu'il était attendu que de ces bords politiques-là vienne une demande concernant spécialement les bénéficiaires d'aide sociale. Là, on se montre pointilleux. Vous imaginez bien que, pour notre part, nous attendons que l'équité s'applique bien plus largement. En ce sens, nous aimerions que l'on fasse toute la lumière sur les effets et conséquences de la motion déposée par notre collègue Bonjour et nous suggérons que cela se fasse en commission.

La discussion est close.

**Le renvoi en commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 59 voix contre 56 et 3 abstentions.**

**M. Pierre Guignard** demande l'appel nominal.

Cette demande est appuyée par plus de 20 membres.

*Ont voté oui :* Christa Calpini, Anne Baehler Bech, Alexis Bally, Sandrine Bavaud, Valérie Cornaz-Rovelli, Anne Décosterd, Claudine Dind, Susanne Jungclaus Delarze, Raphaël Mahaim, Philippe Martinet, Jean-Yves Pidoux, Catherine Roulet, Marianne Savary, Maximilien Bernhard, Jaqueline Bottlang Pittet, Régis Courdesse, Bernard Borel, Cesla Amarelle, Nicolas Rochat, Anne-Marie Depoisier, Philippe Deriaz, Fabienne Freymond Cantone, Pierre-André Gaille, Michèle Gay-Vallotton, Florence Golaz, Nuria Gorrite, Jean Guignard, Nicole Jufer Tissot, Grégoire Junod, Denis-Olivier Maillefer, Pascale Manzini, André Marendaz, Stéphanie Apothéloz, Nicolas Mattenberger, Roxanne Meyer, Stéphane Montangero, Lise Peters, Philippe Randin, Michel Renaud, Roger Saugy, Jean Christophe Schwaab, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Filip Uffer, Michele Mossi, Mario-Charles Pertusio, Pierre Zwahlen, Pierre Volet, Laurent Wehrli, Lucas Girardet, André Chatelain, Jean-Marc Chollet, Yves Ferrari, Tinetta Maystre, Jean-Michel Dolivo, Anne Papilloud, Christiane Jaquet-Berger, Mireille Aubert, Laurent Ballif, Edna Chevalley, Ginette Duvoisin, Jean-Michel Favez, Olivier Gfeller, Alessandra Silauri, Vassilis Venizelos, Eric Walther. (66)

*Ont voté non* : Jacques Ansermet, Christine Chevalley, Philippe Cornamusaz, François Debluë, Philippe Grobéty, Michel Desmeules, Claude-André Fardel, Olivier Feller, Martine Fiora-Guttmann, Jean-François Cachin, Pierre Grandjean, Frédéric Grognuz, Rémy Jaquier, Véronique Hurni, Daniel Mange, Alain Monod, Michel Mouquin, Philippe Reymond, Marc-Olivier Buffat, Jean-Luc Chollet, Claude-Eric Dufour, Sylvie Villa, Jérôme Christen, Claudine Amstein, Guy-Philippe Bolay, Dominique Bonny, Albert Chapalay, Grégory Devaud, Jacques Haldy, Hans Rudolf Kappeler, Catherine Labouchère, Pierre-Alain Mercier, Rémy Pache, François Payot, Gil Reichen, Michel Rau, Jacqueline Rostan, Jean-Marie Surer, Jean-Jacques Truffer, Claudine Wyssa, Raphaël Abbet, Jean-Robert Aebi, Eric Bonjour, François Brélaz, Michaël Buffat, André Delacour, Fabienne Despot, Jacques Nicolet, Pierre Guignard, Félix Glutz, José Durussel, Michel Miéville, Pierre-André Pernoud, Pierre-André Pidoux, Gabriel Poncet, Pierre-Yves Rapaz, Aliette Rey-Marion, Jean-Marc Sordet, Philippe Jobin, Pierre-Alain Favrod, Bertrand Clot. (61)

*Se sont abstenus* : Olivier Golaz, Frédéric Haenni. (2)

**A l'appel nominal, le renvoi en commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 66 voix contre 61 et 2 abstentions.**

**La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.**